

GUIDE PRATIQUE DES RISQUES MAJEURS



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)



www.mairie-lanton.fr

Pourquoi un tel document ?

« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent »

Selon l'article L125-2 du Code de l'Environnement





"Prévenir la population en cas de risque majeur est l'un des premiers devoirs du Maire, notamment lorsque sa commune est située en zone côtière et qu'elle est fortement boisée. Le traumatisme des feux de forêt de l'été 2022 est toujours présent pour nous le rappeler !

Aussi, je salue tout particulièrement le travail de rédaction de notre DICRIM - pièce de référence incontournable pour informer les Lantonnais des périls majeurs auxquels ils peuvent être un jour, exposés, leurs conséquences et les bons gestes à adopter en situation de crise.

Conformément au Code de l'Environnement, une réflexion de fond a été engagée pour préciser et expliquer au mieux les aléas auxquels notre commune peut être soumise : inondation, submersion marine, tempête et vent violent, orage, feux de forêt, canicule, transport de matières dangereuses, attaque terroriste. Les Lantonnais trouveront dans ce document des consignes accessibles à connaître impérativement pour pouvoir faire face en cas de survenance.

Notre vigilance passe d'abord par une prévention adaptée et une information partagée au plus tôt !"

*Marie LARRUE,
Maire de LANTON*

SOMMAIRE

QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?	5
L'ALERTE	6
LES RISQUES NATURELS	
• INONDATION / SUBMERSION MARINE	7
• FEUX DE FORÊT	15
LES RISQUES CLIMATIQUES	
• TEMPÊTE ET VENT VIOLENT	21
• ORAGE	23
LES RISQUES SANITAIRES	
• CANICULE	25
• ÉPIDÉMIE - PANDÉMIE	27
LES AUTRES RISQUES	
• POLLUTION MARITIME	29
• TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)	30
• MENACE TERRORISTE	32
INFORMATIONS PRATIQUES	35



Le DICRIM est un outil de communication destiné à présenter les risques majeurs auxquels est soumise la Commune et les consignes de sécurité à suivre en cas d'évènements graves.

Ce document fournit également des informations sur les actions et mesures engagées par les Pouvoirs Publics et la Mairie.

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?



Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par la gravité des dommages qu'il occasionne. Il est défini par la survenance d'un phénomène naturel (vent violent...) ou technologique (explosion...) entraînant des conséquences importantes sur la population, les biens et l'environnement.

Qui fait quoi ?

Les pouvoirs publics ont le devoir, une fois l'évaluation des risques établie, d'organiser les moyens de secours pour faire face aux crises éventuelles. Cette organisation nécessite un partage équilibré des compétences entre l'Etat et la Commune.

Les services de secours et les services municipaux ont le même objectif : protéger les personnes, les biens et l'environnement.

Les services de secours luttent contre le sinistre et interviennent pour protéger les populations, les biens et l'environnement.

Le Préfet, Directeur des Opérations de Secours, active le dispositif ORSEC (plan de secours) et peut solliciter des renforts nationaux en cas d'évènement très important ou si plusieurs communes sont concernées.

La Mairie et les services municipaux diffusent l'alerte et appliquent les premières mesures de sauvegarde prévues dans son plan Communal de Sauvegarde (PCS) : mise en sécurité, régulation de la circulation, soutien aux personnes en difficulté, hébergement des personnes sinistrées etc.

Les responsables d'établissements scolaires déclenchent le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) qui permet d'assurer la sécurité des élèves et des personnels en attendant les secours.

La radio locale diffuse des consignes individuelles de sécurité. En cas de danger imminent, la population est avertie par le déclenchement d'une alerte.

La population s'informe et respecte strictement les consignes données par les autorités.

Les consignes individuelles de sécurité

En cas de catastrophe naturelle et / ou technologique, et à partir du moment où le **Système d'Alerte et d'Information aux Populations (SAIP)** est déclenché, chaque citoyen doit respecter les consignes générales et adapter son comportement en conséquence.

IMPORTANT

RESTEZ À VOTRE DOMICILE afin de ne pas gêner les opérations de secours.

N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE : les enseignants les mettront en sécurité grâce au Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

NE TÉLÉPHONEZ PAS : libérez les lignes pour les secours, qu'il s'agisse du téléphone fixe ou du portable.

L'ALERTE



Comment l'alerte est-elle donnée ?

En cas d'évènement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'État et des Maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être déclenchée par différents moyens :

La sirène :

À Lanton, le signal est diffusé par 2 sirènes, situées au niveau des château d'eau de Cassy et de Blagon. Le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence.

- **Le signal de début d'alerte** : 3 séquences d'1 minute chacune, espacées de 5 secondes de silence.
- **Le signal de fin d'alerte** : une séquence continue de 30 secondes signifie qu'il n'y a plus de danger.

Ce signal permet d'avertir la population d'un danger afin qu'elle puisse appliquer les consignes appropriées et se porter à l'écoute de l'un des programmes nationaux ou locaux de radio ou de télévision (Radio France et France 3).

Le dispositif FR-Alerte :

FR-Alert est un dispositif d'alerte des populations opérationnel depuis fin juin 2022. Il permet de prévenir en temps réel sur leur téléphone portable toute personne se trouvant dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger.

Les autres dispositifs communaux :

- Affichage sur les panneaux lumineux de la Commune
- Véhicule muni de haut-parleur
- Site internet et réseaux-sociaux
- Porte-à-porte



RESTEZ INFORMÉ / CONNECTÉ

Ville de Lanton :

<https://www.mairie-lanton.fr/> 05 56 03 86 00



Préfecture :

www.gironde.gouv.fr



PrefetNouvelleAquitaine33

Météo France :

www.meteofrance.com / 0 892 680 233

Météo des forêts : www.meteofrance.com/meteo-des-forets

Les médias :

Radio [France Bleu Gironde](http://www.francebleu.fr) 101.1 Mhz ou sur internet www.francebleu.fr

Télévision [France 3 Nouvelle-Aquitaine](http://www.france3nouvelle-aquitaine.fr)

EN CAS D'ALERTE, NE VOUS METTEZ SURTOUT PAS EN DANGER !

INONDATION / SUBMERSION MARINE



QU'EST-CE QU'UNE INONDATION ?

Une inondation est la submersion par des eaux douces ou salées d'une zone habituellement hors d'eau.

La ville de Lanton est exposée à un risque d'inondation temporaire de sa zone côtière par les eaux marines du Bassin d'Arcachon (submersion marine).

LA SUBMERSION MARINE

La submersion marine est liée à l'inondation des zones côtières lors de conditions météorologiques (vent, surcote, vagues) et marégraphiques sévères. On parle de crue fluvio-maritime lorsque s'ajoutent les débits fluviaux en milieu estuarien.

Secteurs les plus sensibles

- L'Estuaire de la Gironde
- Le Bassin d'Arcachon

Exemples historiques

La tempête Martin le 27 décembre 1999 : inondation le long de l'Estuaire, jusqu'à Bordeaux.

La tempête du 27-28 février 2010 : 80 cm à Ares, 60 cm à la Hume, plus d'1 m à Macau et Saint-Louis-de-Montferrand.

LE DÉBORDEMENT DE COURS D'EAU

L'inondation par débordement de cours d'eau est due à de fortes pluies (parfois cumulées à la fonte des neiges) et engendre une crue fluviale. La rivière peut alors sortir de son lit pour inonder la plaine pendant plusieurs jours. L'inondation par crue fluviale peut être considérablement aggravée lors de la conjonction de forts débits fluviaux, en cas de grandes marées, de surcote maritime (sur l'Estuaire) et de vents violents. Il s'agit alors de crues fluvio-maritimes.

Secteurs les plus sensibles

Crue fluviale : le long des grands cours d'eau (Garonne, Dordogne, Isle, Dronne ...) comme des plus petits (Artolie, Gua ...).

Crue fluvio-maritime : estuaire de la Gironde, aval de la Garonne (jusqu'aux environs de Cadaujac) et aval de la Dordogne (jusqu'au secteur de Fronsac).

Exemples historiques

1866, 1944 et 1994 : crues fluviales de la Dordogne

1930 : débordement de la Garonne et du Tarn (200 morts)

1981 : crues fluviales de la Garonne

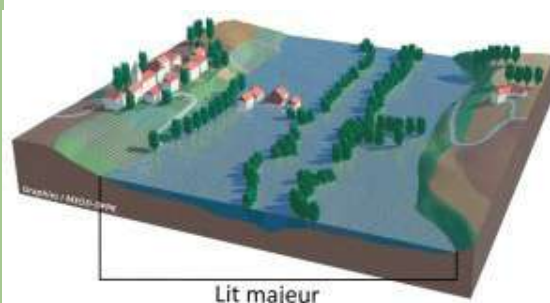
Juillet 2014 : débordement de l'Artolie dévastant le village de Paillet

Juin 2017 : inondation du collège de Monségur par le débordement du ruisseau des Tanneries

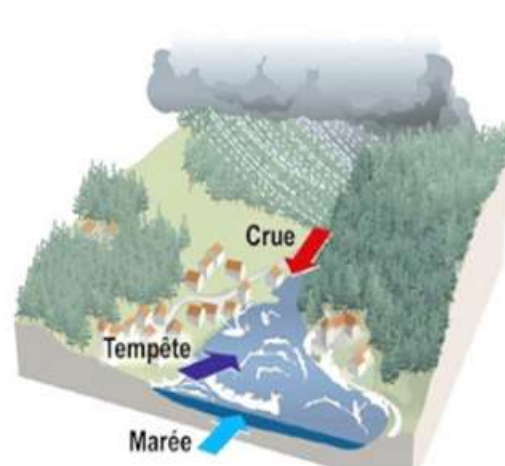
Décembre 1981, décembre 1999 (Martin), février 2010 (Xynthia) : crues fluvio-maritimes sur l'Estuaire et l'aval Dordogne et Garonne



Crue fluviale ▼



Crue fluvio-maritime ▼



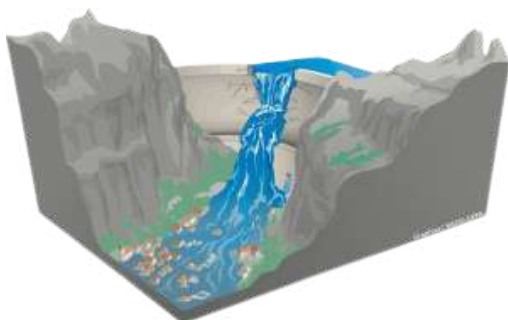
INONDATION / SUBMERSION MARINE



Remontée de nappe ▼



le risque ▼



INONDATION PAR RUISSELLEMENT

Des pluies exceptionnelles ou orages violents sur des sols à capacité d'infiltration insuffisante entraînent des inondations localisées dans les points bas. L'occurrence est renforcée par l'imperméabilisation croissante du sol en milieu urbain ou certaines pratiques culturales.

Secteurs les plus sensibles

- Zones urbanisées
- Zones rurales avec relief

Exemples historiques

Juin 1982, août 2011, juillet 2013 : orages sur la Métropole
Juillet 2014 : coulées de boue sur les coteaux au-dessus de Paillet

INONDATION PAR REMONTÉES DE NAPPE

Ce phénomène se produit lorsque le niveau d'une nappe superficielle dépasse le niveau topographique des terrains qui la renferment. Il se produit généralement en période hivernale lorsque la nappe se recharge.

Secteurs les plus sensibles

- Médoc
- Bassin d'Arcachon
- Vallée de la Leyre où affleurent des formations sableuses

Exemples historiques

Hiver 2013-2014
Hiver 2017-2018

INONDATION PAR RUPTURE D'OUVRAGE

La rupture d'un ouvrage (barrage ou digue) entraîne la formation d'une onde de submersion, à l'origine d'une élévation brutale du niveau de l'eau.

Secteurs les plus sensibles

La Gironde peut être concernée par la submersion liée à la rupture du barrage de Bort-les-Orgues en Corrèze (75 communes girondines en bord de Dordogne et Isle, concernées 17h30 après la rupture) et du barrage Grandval dans le Cantal (8 communes girondines en bord de Garonne, submergées 28h après la rupture).

Il y a 433 km de digues en Gironde, localisées principalement le long des grands axes hydrauliques (Estuaire, Garonne, Dordogne).

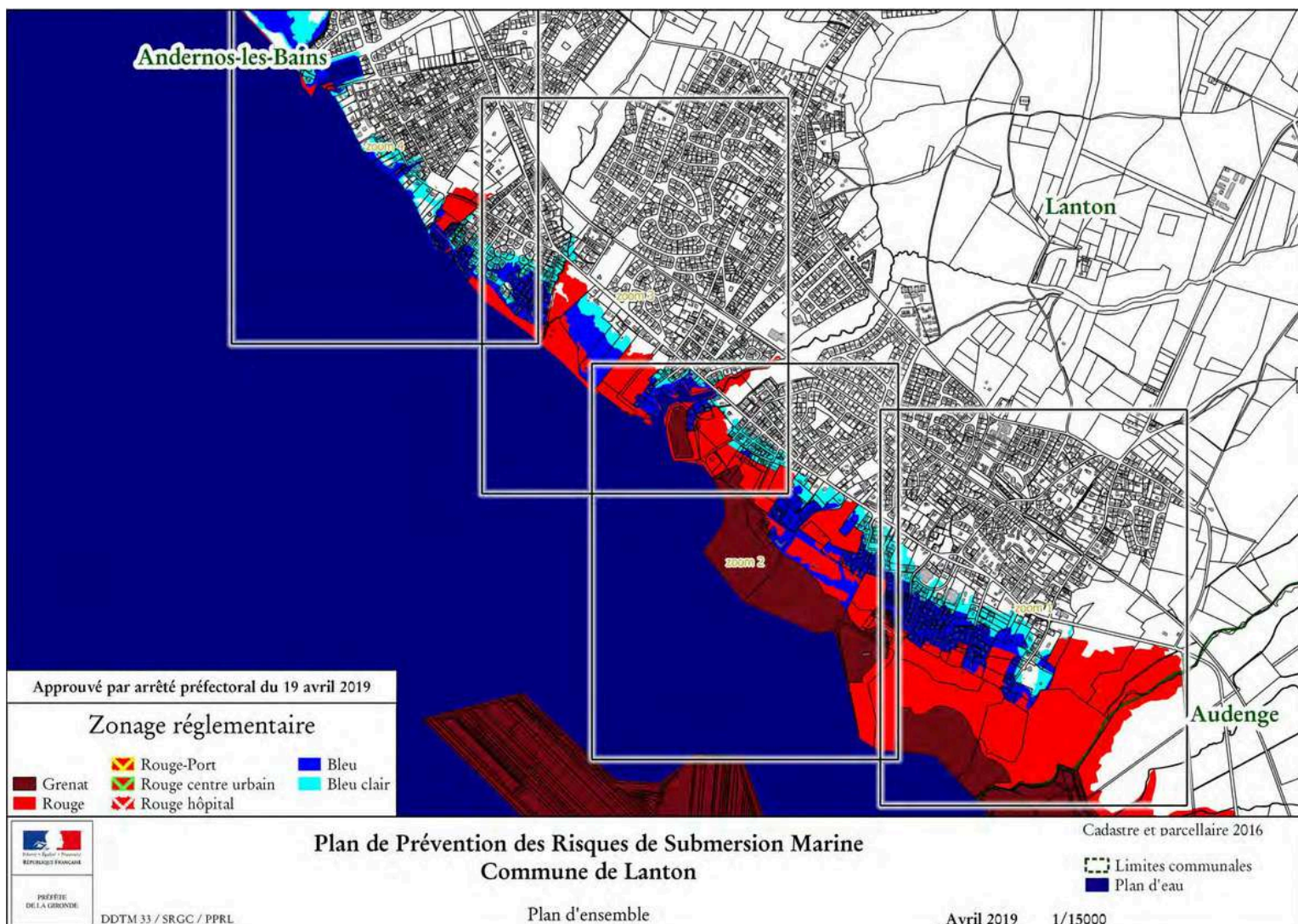
Exemples historiques

Rupture de digues : de nombreux ouvrages ont été endommagés lors de la tempête de 1999, inondant des centaines d'hectares.

INONDATION / SUBMERSION MARINE



PLAN D'ENSEMBLE DE LA COMMUNE



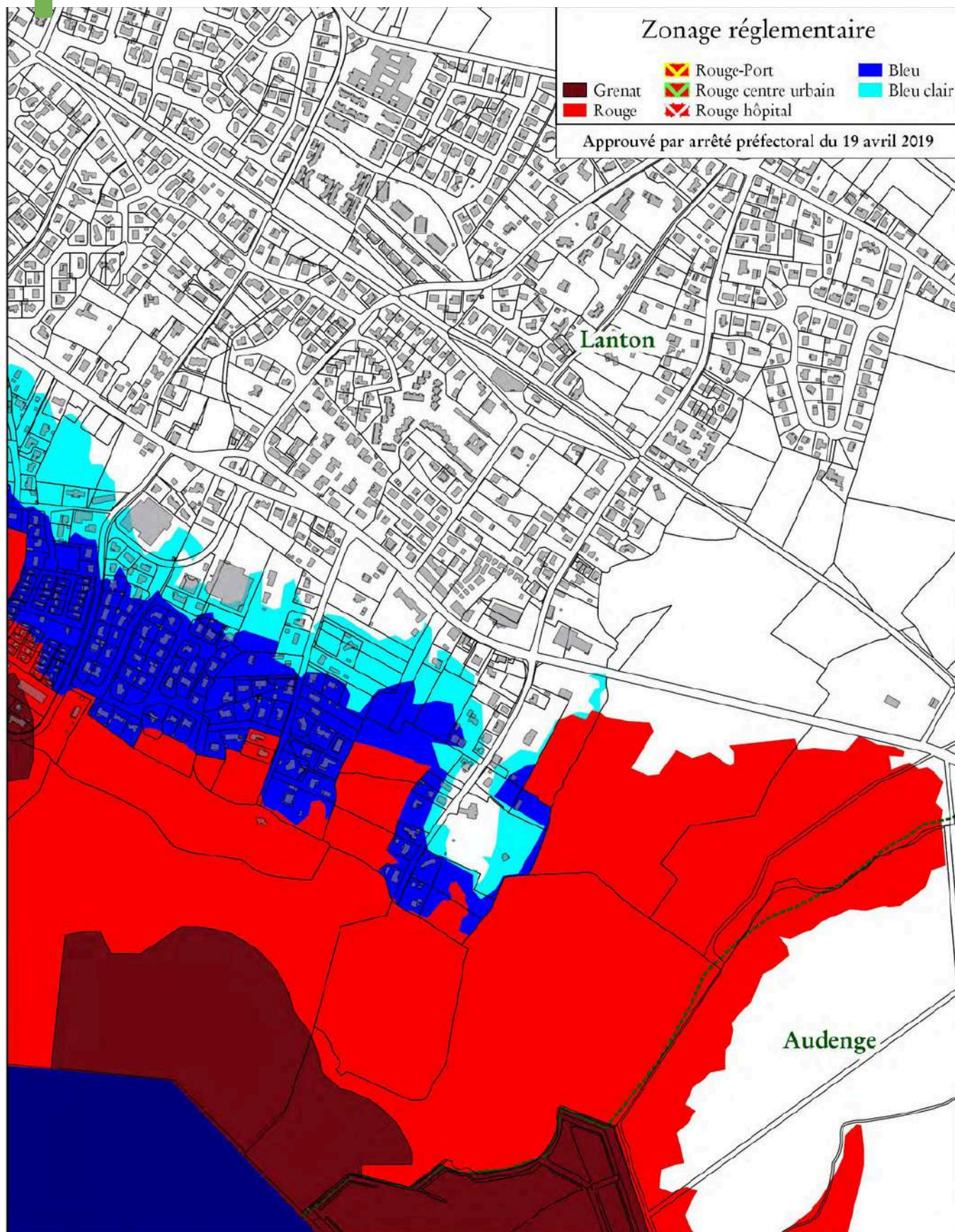
INONDATION / SUBMERSION MARINE



Zonage réglementaire

- | | | |
|--------|---------------------|------------|
| Grenat | Rouge-Port | Bleu |
| Rouge | Rouge centre urbain | Bleu clair |
| | Rouge hôpital | |

Approuvé par arrêté préfectoral du 19 avril 2019



Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine Commune de Lanton

DDTM33/SRGC/PPRL

Zoom 1 / 4

Avril 2019

1/5 000

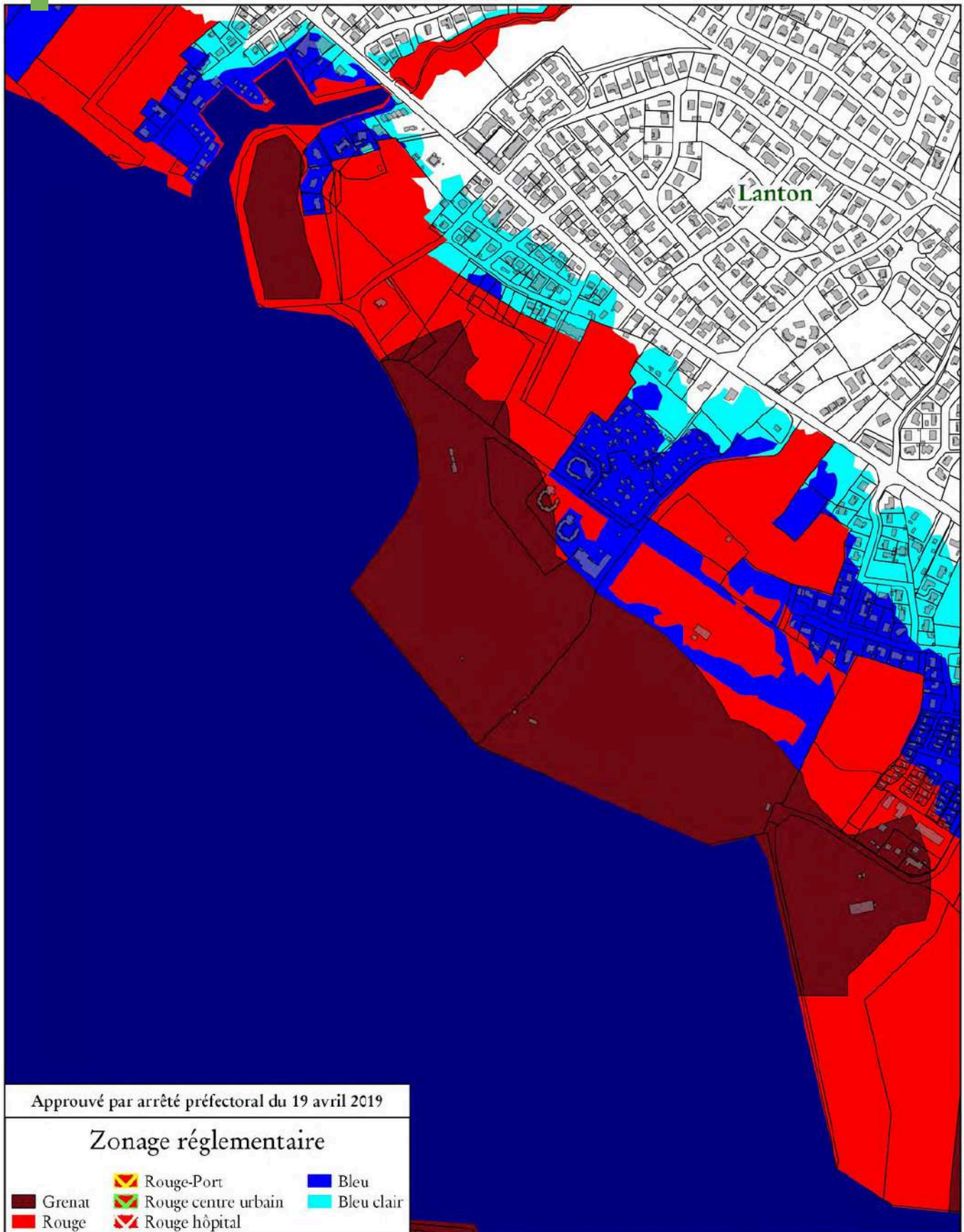
Cadastre et parcellaire 2016

- Limites communales
- Plan d'eau

0 50 100 150 200 250 m







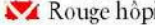


INONDATION / SUBMERSION MARINE



Approuvé par arrêté préfectoral du 19 avril 2019

Zonage réglementaire



 Grenat	 Rouge-Port	 Bleu
 Rouge	 Rouge centre urbain	 Bleu clair
	 Rouge hôpital	



PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE

Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine Commune de Lanton

Cadastre et parcellaire 2016

 Limites communales
 Plan d'eau

0 50 100 150 200 250 m

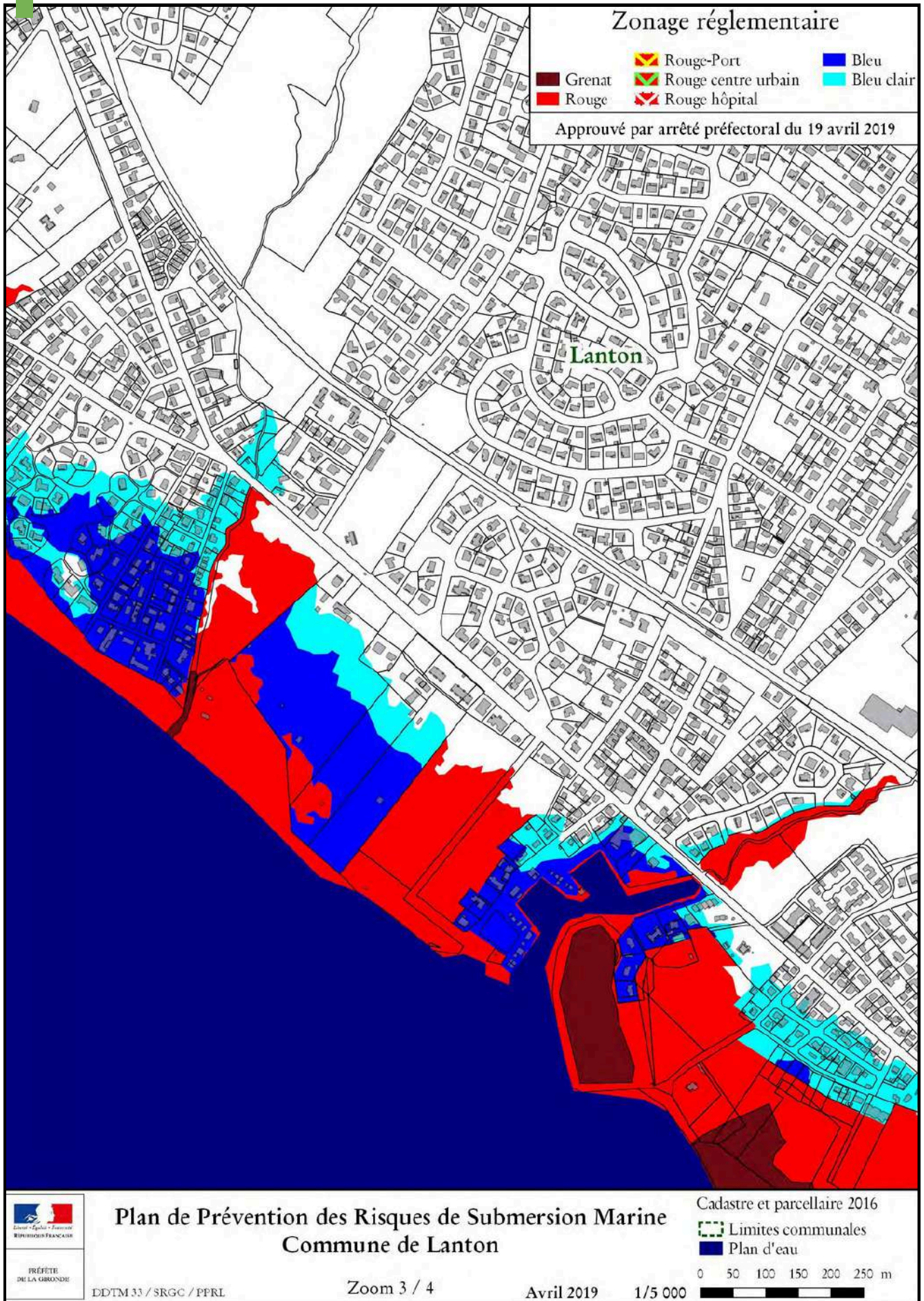
DDTM 33 / SRGC / PPRL

Zoom 2 / 4

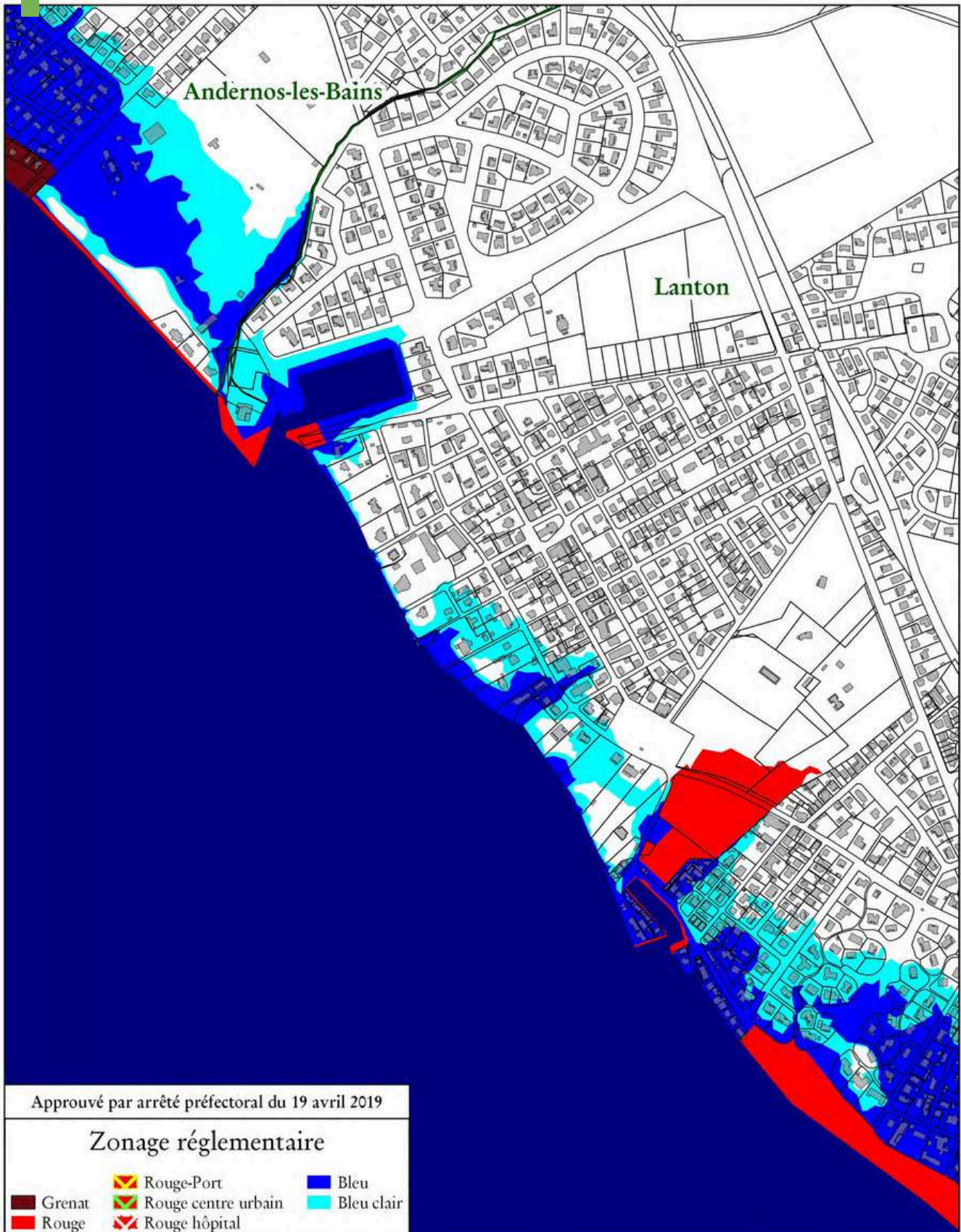
Avril 2019

1/5 000

INONDATION / SUBMERSION MARINE










INONDATION / SUBMERSION MARINE



Approuvé par arrêté préfectoral du 19 avril 2019

Zonage réglementaire

- | | | | | | |
|---|--------|---|---------------------|---|------------|
|  | Grenat |  | Rouge-Port |  | Bleu |
|  | Rouge |  | Rouge centre urbain |  | Bleu clair |
| | |  | Rouge hôpital | | |



PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE

DDTM 33 / SRGC / PPRL


Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine Commune de Lanton

Zoom 4 / 4

Avril 2019

1/5 000

Cadastre et parcellaire 2016

 Limites communales

 Plan d'eau

0 50 100 150 200 250 m



INONDATION / SUBMERSION MARINE



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Les zones les plus vulnérables

L'ensemble du front de mer :

- secteur du Port de Cassy
- Port de Taussat
- Allée Thalassa



**Vous venez de recevoir
l'information d'une
possible inondation**



Les bons comportements à adopter

Pendant

- Restez à l'écoute des informations diffusées sur les ondes (radio à piles).
- Coupez le compteur électrique.
- Allez sur les points hauts préalablement repérés.
- N'évacuez que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcé par le niveau d'eau.
- Si vous n'allez pas dans le centre d'hébergement qui vous a été indiqué, prévenez la Police Municipale du lieu où vous joindre.
- Emportez votre trousse d'urgence.
- Ne vous engagez pas sur une route fortement inondée à pied ou en voiture.

Après

- Consultez un électricien avant de rebrancher le courant.
- Assurez-vous auprès des autorités municipales que l'eau des robinets est potable avant de la boire. En cas de doute, faites bouillir l'eau pendant 5 minutes.
- Jetez tous les aliments et les médicaments qui ont été en contact avec l'eau.
- Recensez les dommages et contactez votre assureur.

S'informer de la montée des eaux et du niveau de vigilance sur :
<https://www.vigicrues.gouv.fr/>
et écouter la radio

**Si vous êtes témoin
d'une situation de détresse,
il est impératif de prévenir
les Sapeurs Pompiers
en appelant le
18 ou le 112**

- Surélever les meubles et les objets.
- Gagnez un abri en dur si vous êtes à l'extérieur.
- Obturez les entrées d'eau : portes, fenêtres, et volets.
- Constituez une réserve d'eau potable et de denrées alimentaires.
- Garez les véhicules dans un endroit sûr.
- Mettez les animaux à l'abri.
- Rentrez les objets pouvant être emportés par les eaux.
- Préparez la trousse d'urgence.

FEUX DE FORÊT



QU'EST-CE QU'UN FEU DE FORÊT ?

Les feux de forêt sont des sinistres qui se déclarent et se propagent dans différentes formations :

- les forêts : formations végétales, organisées ou spontanées, dominées par des arbres et arbustes d'essences forestières, d'âges divers et de densité variable ;
- les landes, friches et terrains vacants non cultivés, ni pâturés : formations végétales, plus ou moins hautes, fermées et denses, pouvant contenir des arbres épars.



Feux de forêt Vendays septembre 2022

FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX



Organiser les barbecues **loin de la végétation**, qui peut s'enflammer.



Jeter ses mégots **dans un cendrier** (et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture.)



Réaliser ses travaux **loin de la végétation et prévoir un extincteur** à portée de main.

Les causes de départ de feux sont diverses. La plupart sont d'origine inconnue (58%) ou accidentelle (29% : trains, installations électriques, incinérations, travaux agricoles et forestiers, loisirs...), les autres sont liées à la malveillance (5%) ou d'origine naturelle (seuls 8% d'entre eux résultent d'un impact de foudre).

Ces phénomènes s'expliquent par certaines caractéristiques propres à la Gironde :

- La forêt départementale se distingue par la prépondérance du pin maritime, essence résineuse par nature hautement inflammable. La forêt des Landes de Gascogne est une forêt cultivée, qui bénéficie d'un entretien régulier, tant de la masse de combustibles sur les strates herbacées et arbustives (sauf forêt usagère de La Teste) que des réseaux d'accès.
- De nombreux arbres déracinés suite aux tempêtes n'ont pas encore pu être dégagés. Ces bois desséchés, particulièrement inflammables, amplifient les risques de propagation de feux de forêt et ralentissent la progression des moyens de secours et de lutte contre les incendies.
- Certains végétaux aggravent ce risque : en particulier la molinie (graminée) et les fougères dont les feuilles sont sèches à la fin de l'hiver. Soumises à l'action des vents secs d'Est, dominants en cette période de l'année, elles constituent un redoutable combustible pouvant propager le feu à des vitesses impressionnantes.
- Les sols essentiellement sableux ne sont pas portants en hiver et au printemps. La remontée de la nappe phréatique gêne l'accès des véhicules de lutte contre les incendies qui ont tendance à s'embourber.

La conjonction de ces facteurs explique la multiplication des incendies pendant le printemps. Les mois d'été, au cours desquels se conjuguent les effets de la chaleur, de la faible pluviométrie et de l'importante occupation touristique du territoire forestier (camping, parking, pistes cyclables, etc.), constituent une deuxième période sensible.

FEUX DE FORÊT



SECTEURS LES PLUS SENSIBLES

En Gironde, la forêt couvre 483 222 hectares soit près de la moitié de sa superficie (45%). Depuis 1986, elle connaît une moyenne annuelle de 1 143 départs de feu et de 1 283 hectares incendiés. C'est le département français comptant le plus grand nombre de départs de feu de végétation.

La sensibilité au feu de forêt n'est pas la même partout en Gironde. Les secteurs les plus sensibles sont la forêt landaise, les forêts périurbaines, en bordure de routes et de voies ferrées (davantage exposées du fait de leur proximité avec les activités humaines), les forêts du littoral (très fréquentées en été et dont le relief rend difficile les interventions), les terrains militaires (où il est compliqué d'intervenir du fait de la présence de munitions non explosées) ainsi que les secteurs en voie de boisement (du fait de l'abandon de l'agriculture).

Exemples historiques

20 août 1949 : 140 000 hectares brûlés à Cestas et 82 morts

31 mars au 1er avril 1990 : 5 600 hectares ravagés à Salaunes

Juillet 2015 : 570 hectares de pinèdes brûlés à Saint-Jean-d'Illac et Pessac

Avril 2017 : 1100 hectares de forêt ravagés à Cissac-Médoc

Juillet 2022 : 7 000 hectares de forêt ravagés à La Teste et 13 800 hectares à Landiras

INRAE

Risque incendie de forêt et gestion durable des territoires

Quelques repères

© INRAE

Vocabulaire

Incendie de forêt

feu se propageant dans des forêts, landes, garrigues ou maquis

méga-incendie
> 10 000 ha

L'aléa

probabilité qu'un feu de forêt se produise

Enjeux

personnes, biens, écosystèmes, patrimoine bâti, infrastructures de transport et d'énergie... susceptibles d'être affectés par l'aléa feu

Vulnérabilité

conséquences potentielles de l'occurrence d'un feu sur les enjeux

Interfaces habitat-forêt

zones de contact entre espaces naturels et espaces urbanisés

Combustibilité

quantité de combustibles (feuilles, branches, troncs...) disponibles dans une plante pour brûler

Inflammabilité

capacité d'un combustible à brûler et à propager le feu

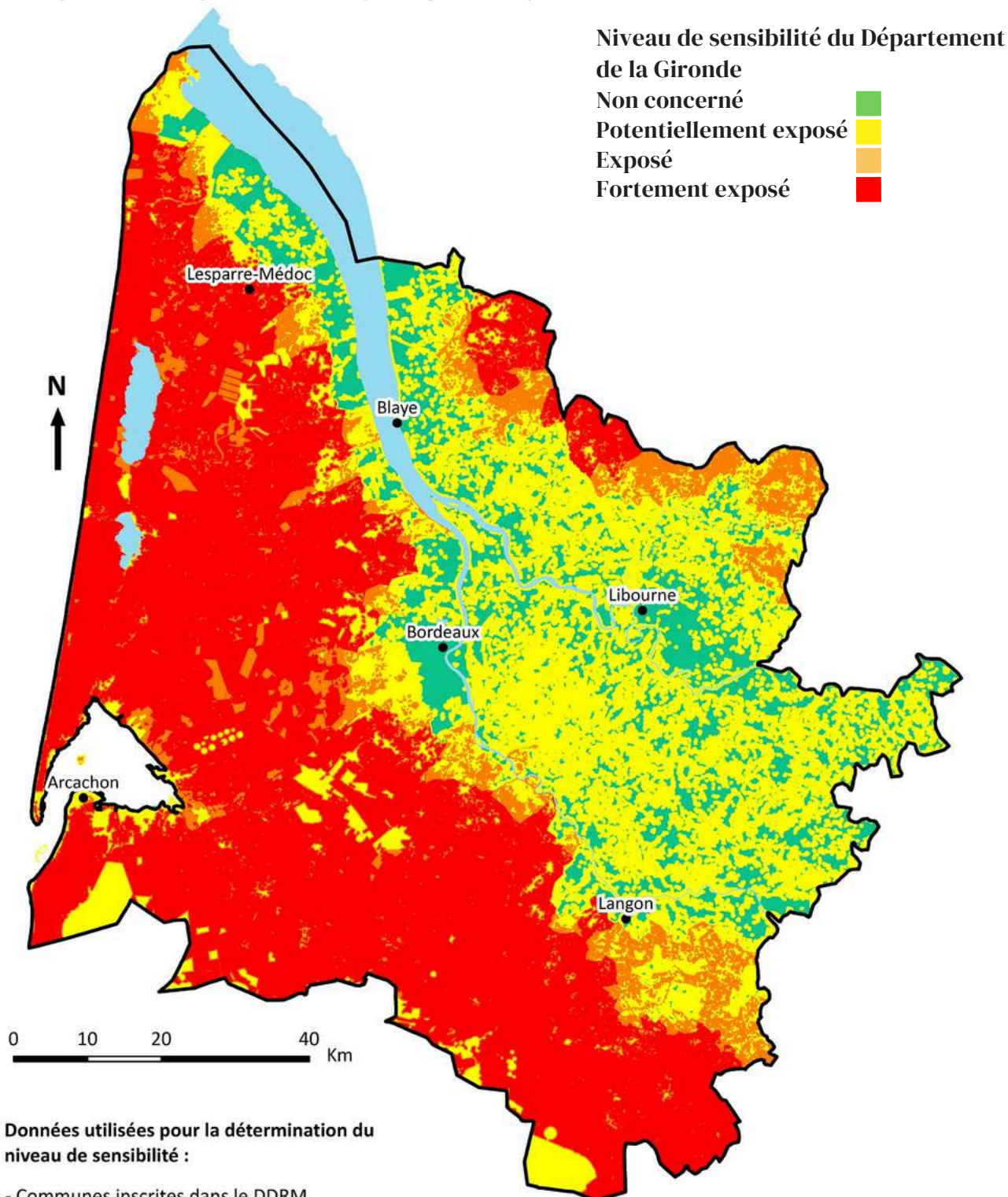
Risque d'incendie

$\text{Risque d'incendie} = \text{Aléa feu} \times \text{Vulnérabilité des territoires}$

FEUX DE FORÊT



OÙ SE SITUENT LES ZONES SENSIBLES AU RISQUE DE FEUX DE FORÊT EN GIRONDE?



Données utilisées pour la détermination du niveau de sensibilité :

- Communes inscrites dans le DDRM
- Atlas départemental du risque d'incendie de forêt de Gironde
- Zonages règlementaires des PPR Incendie de forêt
- Couverture forestière du département de la Gironde

Consulter la fiche méthodologique pour plus d'informations

FEUX DE FORÊT

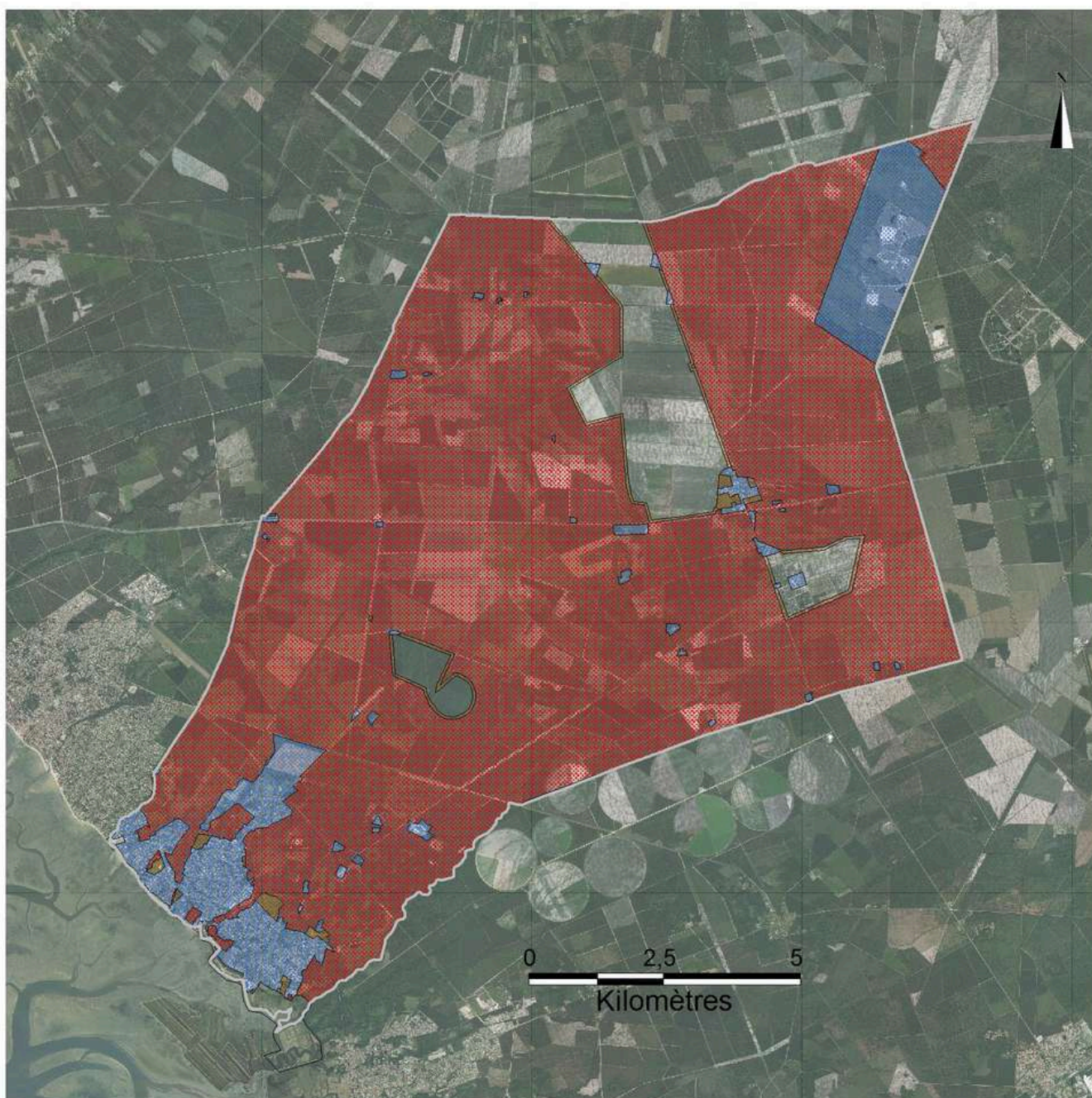


DDTM33
Service Nature Eau
et Risques



Plan de prévention des risques d'incendie de forêt Commune de Lanton

Cartographie du zonage réglementaire
Echelle: 1/75.000



Légende

-  Zone de danger d'Aléa Fort
-  Zone de danger d'Aléa Moyen
-  Zone de danger d'Aléa Faible
-  Zone libre de toute prescription



FEUX DE FORÊT



CONSIGNES DE SÉCURITÉ



**Vous venez de recevoir
l'information d'un
possible incendie**



Les bons comportements à adopter

Evacuation de votre domicile

- Les déplacements seront encadrés par les services compétents.
- Fermez les portes et les fenêtres, fermez tous les systèmes avec prise d'air extérieur ainsi que compteurs de gaz et d'électricité.
- Quittez le logement rapidement avec votre trousse d'urgence.
- Rendez-vous au plus vite sur le site de rassemblement défini par les autorités, faites vous y inscrire à votre arrivée. Si vous n'allez pas dans le centre d'hébergement prévu, prévenez la Police Municipale du lieu où vous joindre.
- Ouvrez le portail de votre propriété pour faciliter l'accès des pompiers.
- Laissez vos enfants à l'école ou à la garderie, ils y sont en sécurité et pris en charge.

Restez confiné

- Arrosez le bâtiment tant il n'est pas menacer par le feu, rentrez les tuyaux d'arrosage, si vous avez une piscine, utilisez son eau.
- Fermez les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et éloignez-les des bâtiments.
- Rentrez dans le bâtiment le plus proche.
- Fermez les volets, les portes et les fenêtres pour éviter des appels d'air ainsi que tous les systèmes de ventilation et de climatisation.
- Calfeutrez les portes et fenêtres avec un ruban adhésif plastifié, bouchez les entrées d'air avec un tissu humide.
- Laissez vos enfants à l'école ou à la garderie, ils y sont en sécurité et pris en charge.
- Libérez les lignes téléphoniques pour les services d'urgence.

**Si vous êtes témoin
d'une situation de détresse,
il est impératif de prévenir
les Sapeurs Pompiers
en appelant le
18 ou le 112**

**Ne vous approchez en
aucun cas du feu pour
ne pas gêner les
opérations de secours**



<https://meteofrance.com/meteo-des-forets>

FEUX DE FORÊT



Le débroussaillage est une obligation

Le débroussaillage consiste à réduire la densité de la végétation autour de votre domicile afin de diminuer l'intensité et limiter la propagation des incendies. Il garantit la rupture horizontale et verticale de la continuité du couvert végétal.

Êtes-vous concerné par les obligations légales de débroussaillage ?

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE DE BÂTIMENTS :



VOUS DEVEZ DÉBROUSSAILLER LES ABORDS DE VOS BÂTIMENTS, DANS UNE ZONE DE 50 À 100 MÈTRES*



*vous pouvez être amené à intervenir sur le terrain de vos voisins. Ils ont l'obligation de vous y autoriser l'accès, et en cas de refus, les opérations de débroussaillage seront à leur charge.

Quand débroussailler votre terrain ?

Vous devez débroussailler les abords de votre habitation ? Avant chaque été, adoptez le bon calendrier !



Comment débroussailler votre terrain ?

Débroussailler votre terrain, c'est réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de votre habitation. Vous êtes concerné par cette obligation légale si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres d'un massif forestier.



Supprimer les arbustes sous les arbres.



Couper la végétation basse (herbes, broussailles...)



Élaguer les arbres conservés.



Couper les végétaux et branches des arbres et arbustes proches des constructions.



Couper les arbustes morts et les branches sèches.



Couper les branches des arbres afin que les arbres ne se touchent pas entre eux.



Limiter l'importance des haies et les éloigner des bâtiments.



Éliminer les déchets par broyage, compostage ou mise en déchetterie.



Éloigner les réserves de bois ainsi que tout autre stock de combustible des constructions.



Nettoyer les gouttières et les toits pour les débarrasser des feuilles et aiguilles de pin.

Pour savoir si vous êtes concerné, renseignez-vous auprès de votre mairie, votre préfecture ou sur feux-foret.gouv.fr



TEMPÊTE ET VENT VIOLENT



QU'EST-CE QU'UN VENT VIOLENT ?

Les tempêtes sont des perturbations atmosphériques violentes (variation de pression). Elles peuvent se traduire par des vents très forts, des pluies abondantes, des chutes d'arbres et d'éléments de construction ou d'installation de chantiers, une détérioration des réseaux de distribution d'énergie et de communication. Ce risque peut se traduire par plusieurs phénomènes.

LA TEMPÊTE

Les tempêtes des régions tempérées naissent principalement au-dessus des océans en automne et en hiver et se forment par la rencontre d'une masse d'air froid et d'une masse d'air chaud. Elles sont dues à un différentiel de pression horizontal important, couplé à la force de Coriolis liée à la rotation de la terre autour de son axe.

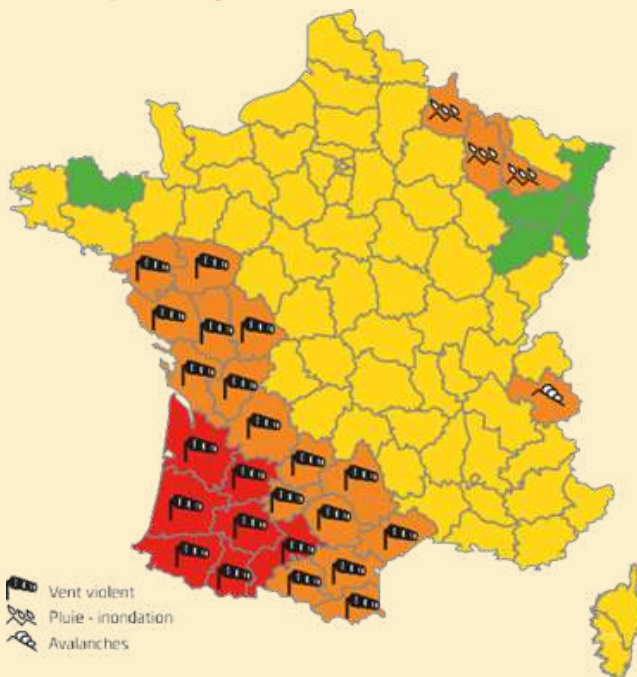
En Gironde, les tempêtes arrivent généralement de l'Océan Atlantique. Suivant le coefficient de marée, elle peuvent entraîner une surcote océanique et des inondations au niveau de l'Estuaire de la Gironde. L'ensemble du territoire départemental, comme national, est concerné par ce risque de tempête, dont 56% ont lieu l'hiver (décembre-janvier-février).

On parle de tempête lorsque les vents dépassent 90 km/h et peuvent atteindre 200 km/h.

Secteurs les plus sensibles

- Le long de la façade atlantique, puis l'intérieur des terres.

Les services de Météo France procèdent désormais à des alertes lorsqu'un événement climatique d'ampleur est détecté. Il ne faut cependant pas attendre qu'une tempête soit déclarée pour agir. En effet, chacun d'entre nous se doit de limiter les dégâts potentiels.



Une vigilance absolue s'impose

Phénomène très dangereux d'intensité exceptionnelle

Soyez très vigilant

Phénomène dangereux de forte intensité

Soyez attentif

Phénomènes occasionnellement dangereux mais habituels pour la saison

Pas de vigilance particulière

Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

DÉCLARATION D'ASSURANCE

Les préjudices occasionnés par les vents forts et tempêtes sont écartés du champ d'application de la garantie "catastrophes naturelles".

TEMPÊTE ET VENT VIOLENT



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Vous venez de recevoir l'information d'une possible tempête



Les bons comportements à adopter

Pendant

- Suivez les instructions des autorités.
- Ne sortez en aucun cas (ou si nécessité absolue en voiture roulez lentement).
- Fermez les compteurs de gaz et d'électricité.
- Débranchez les antennes et ou décodeurs de télévision.
- Ne montez en aucun cas sur les toits.
- Libérez les lignes téléphoniques pour les services d'urgence.
- Laissez vos enfants à l'école ou à la garderie, ils y sont en sécurité et pris en charge.

Après

- Ne touchez pas aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.
- Coupez les branches et les arbres qui menacent de céder, uniquement si vous avez le matériel et la compétence.
- Recensez les dommages et contactez votre assureur.

Consulter régulièrement les bulletins de la carte de vigilance pour connaître les comportements adaptés sur www.vigilance.meteofrance.com

Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, il est impératif de prévenir les Sapeurs Pompiers en appelant le 18 ou le 112

- Arrêter les activités de plein air .
- Gagnez un abri en dur si vous êtes à l'extérieur.
- Fermez portes et volets.
- Annulez les sorties en mer.
- Eloignez-vous des bords de mer.
- Arrêtez les chantiers, rassemblez le personnel pour prendre les mesures de protection.
- Mettez les animaux à l'abri.
- Rentrez les objets pouvant être emportés.
- Préparez la trousse d'urgence.

ORAGE



QU'EST-CE QU'UN ORAGE ?

L'orage est un phénomène atmosphérique caractérisé par une série d'éclairs et de coups de tonnerre, souvent accompagné de plusieurs phénomènes (pluies intenses, grêle, vent et foudre). La foudre peut être dangereuse pour les infrastructures (panne de courant électrique) et les personnes (risque de décharge électrique mortelle).

Outre les risques classiques générés par les orages, la Gironde doit faire face à deux types d'effets marquants : les départs de feu de forêt provoqués par la foudre (environ 8%) et la destruction des cultures (vignes notamment) qui peut avoir des conséquences financières catastrophiques.

L'ORAGE

Les orages résultent d'une forte instabilité thermique de l'atmosphère (affrontement des masses d'air chaud et froid). Ils sont toujours liés à la formation d'un nuage de type cumulonimbus dans lequel des gouttelettes d'eau se frottent les unes aux autres et se chargent d'électricité qui, lorsqu'elle est libérée, déclenche des éclairs.

Secteurs les plus sensibles

Ensemble du territoire

Exemples historiques

13 septembre 2016 : 195 interventions des pompiers

26 mai 2018 : 330 interventions des pompiers

LA Foudre

La foudre est le nom donné à un éclair lorsqu'il touche le sol. Cette décharge électrique intense peut tuer un homme ou un animal, calciner un arbre ou causer des incendies.

Secteurs les plus sensibles

Tout le territoire. La commune girondine la plus foudroyée est Sainte-Foy-la Grande.

Exemples historiques

27-28 juillet 2013 : 35 000 foyers privés d'électricité

Mai 2018 : le nombre d'impacts de foudre a battu des records

LA GRÊLE

La grêle correspond à des précipitations formées par des petits cristaux de glace.

Secteurs les plus sensibles

Tout le territoire.

Exemples historiques

Le 26 mai 2018 : un orage de grêle s'est abattu sur le sud Médoc et le Blayais, détruisant 5 % du vignoble bordelais

En juin 2022 : un orage de grêle s'est abattu sur St Médard en Jalles

ORAGE



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Vous venez de recevoir l'information d'un possible orage



Les bons comportements à adopter

Si vous vous trouvez dans un espace ouvert :

- Descendez au plus bas du terrain.
- Écartez-vous des structures métalliques.
- Trouvez un abri si le lieu dans lequel vous vous trouvez ne dispose pas de paratonnerre et évitez de vous appuyer sur les murs.
- En l'absence d'abri, pelotonnez-vous au sol, jambes repliées sur le ventre vous, retirez vos chaussures si elles contiennent du métal.
- Les groupes doivent impérativement se séparer, restez écartés les uns des autres d'au moins 3m.

Si vous vous trouvez en voiture : la voiture est un bon abri si elle n'est pas décapotable ou si son toit n'est pas en plastique.

- Arrêtez-vous, rabattez l'antenne radio et restez dans l'habitacle jusqu'à la fin de l'orage.

Si vous vous trouvez au bord de l'eau :

- Ne vous baignez pas et ne restez pas sur la plage.

Si vous êtes à deux roues motorisées :

- Arrêtez-vous immédiatement, descendez de votre véhicule et restez-en éloigné.

Si vous êtes chez vous :

- Restez à l'intérieur, sans toucher d'objets métalliques.
- N'utilisez pas votre téléphone.
- Ne prenez pas de douche ou de bain.
- Ne restez pas près des fenêtres.

Attention, parapluies et arbres ne sont pas des abris adaptés en cas de risque de foudre.

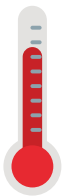
Après l'orage

- Ne touchez pas aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.
- Branchez vos équipements électriques.
- Recensez les dommages et contactez votre assureur.

Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, il est impératif de prévenir les Sapeurs Pompiers en appelant le 18 ou le 112

- Gagnez un abri en dur si vous êtes à l'extérieur.
- Fermez portes et volets.
- Annulez les sorties en mer.
- Abritez-vous et tenez-vous éloigné des zones boisées.
- Arrêtez les chantiers, rassemblez le personnel pour prendre les mesures de protection.
- Mettez les animaux à l'abri.
- Rentrez les objets pouvant être emportés.
- Débranchez votre antenne de télé.

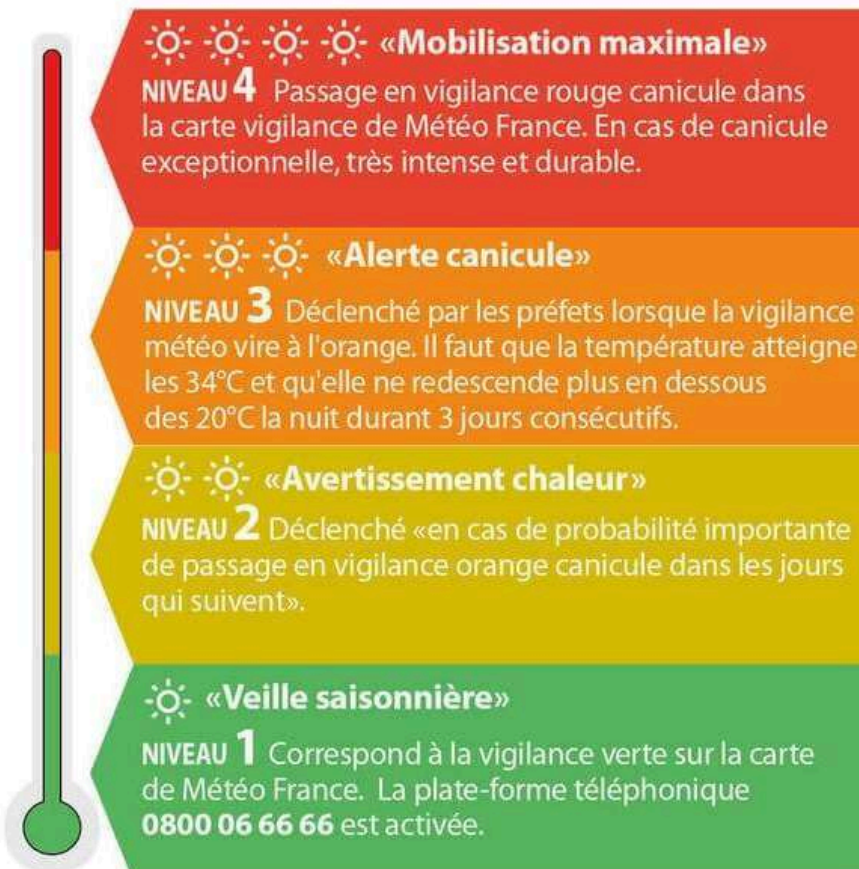
CANICULE



COMMENT SE DÉFINIT UNE CANICULE ?

La canicule est définie par de très fortes chaleurs le jour et la nuit durant au moins 3 jours consécutifs. Elle comprend 2 paramètres : chaleur et durée. Le corps ne se repose plus, se fatigue et supporte moins bien les températures élevées.

Les 4 niveaux du plan canicule



À partir du niveau 3



● Les personnes âgées sont regroupées dans des pièces fraîches, le personnel veille à leur hydratation.



● Les personnes âgées et handicapées isolées à domicile sont visitées par les communes.



● Des messages de prévention sont diffusés dans les médias locaux.

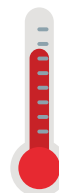
À quelles températures parle-t-on de canicule ?

Le seuil élevé de température à partir duquel on parle de canicule varie en fonction des régions concernées et de leur habitude à la chaleur.

Un seuil existe également pour les températures nocturnes puisque les températures baissent peu la nuit dans ces conditions.

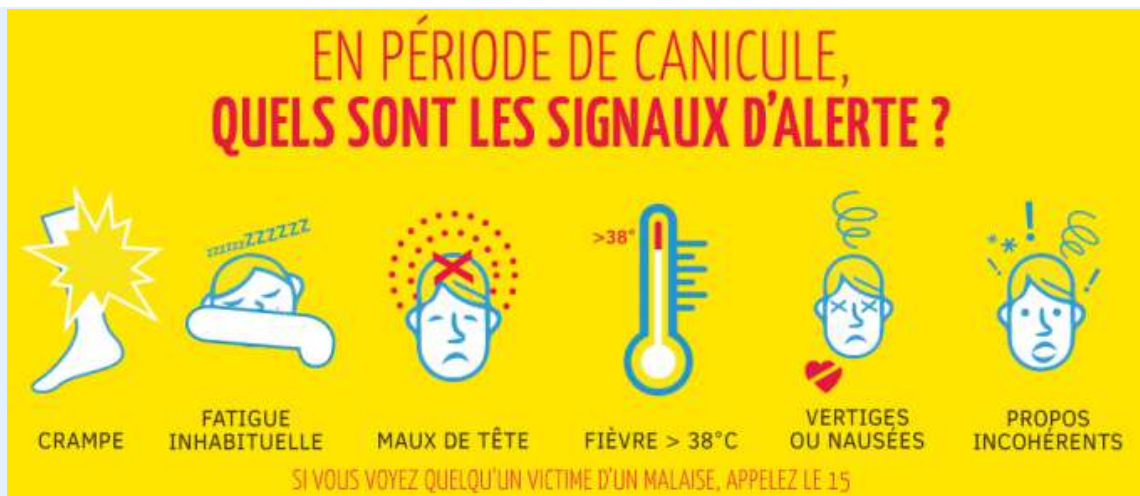


CANICULE



Quels sont les risques de la canicule et comment s'en protéger ?

La canicule impose la vigilance.



Le registre des personnes vulnérables

Chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Lanton met en place et actualise son registre de veille sanitaire et sociale dans le cadre du plan d'alerte canicule.

Ce document permet de répertorier les administrés susceptibles de bénéficier d'une intervention à domicile ou d'une attention particulière (contact téléphonique quotidien, activation des réseaux de proximité etc.) en cas de fortes chaleurs estivales, à savoir : les personnes âgées de plus de 65 ans, les personnes fragiles et/ou handicapées, les personnes isolées et sans entourage de proximité, qui le souhaitent.

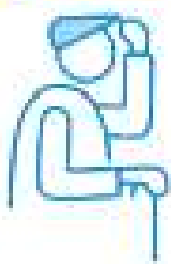
Pour toute inscription (vous ou une personne de votre entourage) :

CCAS de la Ville de Lanton (18 avenue de la Libération, 33138 Lanton)

Ouvert le lundi et mercredi, de 9h à 12h30 / du mardi au vendredi, de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h

Contact : 05 56 03 86 11 / ccas@ville-lanton.fr

VAGUES DE CHALEUR, QUELLES SONT LES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES ?



PERSONNES ÂGÉES DE PLUS DE 65 ANS



PERSONNES HANDICAPÉES OU MALADES À DOMICILE



PERSONNES DÉPENDANTES



FEMMES ENCEINTEES



ENFANTS

ÉPIDÉMIE – PANDÉMIE



Qu'est-ce qu'une épidémie ?

Elle se caractérise par la propagation rapide d'une maladie infectieuse qui frappe en même temps et en un même endroit un grand nombre de personnes. Le virus ou la bactérie se transmet par contagion : voie aérienne (toux, éternuement ou postillons), contact physique avec une personne infectée ou avec des objets qu'elle a touchés et contaminés (poignée de porte...). Lorsqu'une épidémie se propage rapidement à travers le monde, on parle de pandémie.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



**Vous venez de recevoir
l'information d'une
possible pandémie**



Les bons comportements à adopter

- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydroalcoolique.
- Utilisez un mouchoir en papier à usage unique pour vous moucher ou cracher et jetez-le dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle.
- Couvrez-vous le nez et la bouche quand vous éternuez.
- Évitez les contacts avec les personnes malades.
- Restez à l'écoute (tv et radio) et respectez les consignes émises par les pouvoirs publics (elles peuvent évoluer selon la situation).
- Faites-vous vacciner contre le virus dès qu'une campagne de vaccination est organisée.
- Pensez à prendre des nouvelles des membres de votre famille ou de vos voisins isolés.
- Portez un masque anti-projections.

Si l'un de vos proches est malade

- Veillez à l'isoler des autres membres de la famille et limitez au strict nécessaire les visites.
- Assurez-vous qu'il porte un masque en présence d'autres personnes et portez-en un également.
- Lavez régulièrement ses vêtements, ses draps, ses serviettes de table ou de toilette à la machine ou à l'eau bien chaude et au savon.
- Lavez ses couverts au lave-vaisselle ou avec du liquide vaisselle.
- Nettoyez toutes les surfaces avec lesquelles le malade a été en contact (téléphone, télécommandes et outils informatiques, toilettes, poignées de portes etc.).
- Lavez vous les mains au savon (ou solution hydroalcoolique) après chaque contact avec la personne malade ou avec les objets ou ustensiles qu'il a utilisés.

Si vous êtes malade, dès les premiers symptômes

- Ne vous déplacez pas directement à l'hôpital, téléphonez à votre médecin traitant (ou au 15 en cas d'urgence). En fonction de votre état, vous serez conseillé ou pris en charge.
- Isolez-vous pour éviter de contaminer les personnes proches de vous.
- Réduisez au maximum le contact avec vos proches. (Ne pas les embrasser ni leur serrer la main).
- Portez toujours un masque anti-projections en présence d'autres personnes.
- Aérez régulièrement votre domicile.
- Utilisez un mouchoir en papier à usage unique pour vous moucher ou cracher et jetez-le dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle.
- Couvrez-vous la bouche et le nez quand vous toussiez ou éternuez.

Ces gestes simples permettent également de se protéger contre d'autres maladies transmissibles (gastroentérite, bronchite etc.).

ÉPIDÉMIE - PANDÉMIE



Utiliser correctement le masque pour une utilisation optimale

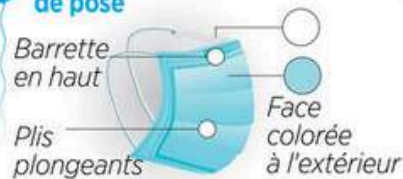
- Se laver les mains avant de toucher son masque, puis le placer sur son visage et l'attacher.
- Mouler le haut du masque sur la racine du nez. Abaisser ensuite le masque sous le menton. Ne plus porter les mains au visage.
- Le changer toutes les quatre heures ou dès qu'il est mouillé.
- En l'enlevant, veiller à ne toucher que les attaches.

Les étapes à suivre

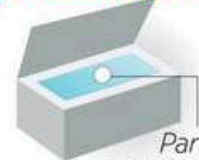
1 Se laver les mains



3 Respecter le sens de pose



2 Prendre un seul masque



Par sa partie centrale externe

4 Ne toucher que les extrémités des rubans



5 Bien positionner le masque



6 Ajuster la bande pour le nez



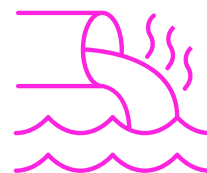
⚠
Après avoir bien positionné votre masque, ne le touchez plus



Se laver correctement les mains

- Se frotter les ongles, le bout des doigts, la paume et l'extérieur des mains. Ne pas oublier la zone entre les doigts, le dessus de la main et les poignets.
- Se laver les mains pendant 30 secondes :
 - à chaque retour au domicile,
 - en arrivant au travail,
 - après avoir éternué, toussé et s'être mouché,
 - avant de mettre son masque, et après l'avoir enlevé,
 - avant et après chaque repas,
 - après être passé aux toilettes.

POLLUTION MARITIME



QU'EST-CE QU'UNE POLLUTION MARITIME ?

La pollution maritime résulte des produits rejetés dans les mers et les océans par une activité humaine. Cette pollution arrive en milieu marin par les voies fluviales, les vents, l'air en basse altitude ou est directement rejetée à la mer. Elle peut être accidentelle (naufrage d'un bâtiment transportant des produits toxiques) ou volontaire (dégazage de navire...).

Quelles sont les risques de pollution maritime à Lanton ?

La commune de Lanton, de par sa façade océane, est exposée à ce risque.

Exemple historique

Le 13 novembre 2002, le navire Le Prestige a sombré au large de la Galice, en Espagne, déversant de ses cuves 60.000 tonnes de fioul. Le littoral girondin a été souillé pendant plusieurs semaines.

Actions préventives mises en œuvre :

Si la pollution touche plusieurs communes, le Préfet déclenche le PLAN POLMAR et met en place sa cellule de crise.

Il sert à coordonner les hommes et à mobiliser les moyens de lutte.

Les secours ainsi que les Services de la Mairie mettent en œuvre les dispositifs nécessaires à la restauration du milieu naturel d'origine.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



**Vous venez de recevoir
l'information d'une
possible pollution**



Les bons comportements à adopter

Pendant

- S'éloigner de la zone du sinistre
- Respecter les consignes données par les autorités

Après

- Ne pas hésiter à vous proposer en mairie pour le nettoyage

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)



QU'EST-CE QU'UN RISQUE TMD ?

Le risque TMD s'applique au déplacement de produits hautement toxiques, explosifs ou polluants, mais également de carburants, de gaz ou d'engrais qui peuvent, en cas d'incident, présenter des risques pour la population ou l'environnement. Le risque TMD est consécutif à un accident pouvant se produire lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, fluviale ou par canalisation (le transport aérien restant marginal).

LES CONSÉQUENCES POSSIBLES D'UN ACCIDENT TMD ?

On peut observer trois types d'effets qui peuvent être associés :

1) L'EXPLOSION

Elle peut être provoquée par un choc avec production d'étincelles (citernes de gaz inflammables), par l'échauffement d'une cuve de produit volatile ou comprimé, par le mélange de plusieurs produits ou par l'allumage inopiné d'artifices ou de munitions.

L'explosion peut avoir des effets à la fois thermiques et mécaniques. Ces effets sont ressentis à proximité du sinistre et jusque dans un rayon de plusieurs centaines de mètres.

Exemples historiques

Le 3 avril 2016 à Bassens : incendie puis explosions dans un dépôt de camions.

2) L'INCENDIE

Il est causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc contre un obstacle, l'inflammation accidentelle d'une fuite, une explosion au voisinage immédiat du véhicule.

60% des accidents de TMD concernent des liquides inflammables.

Un incendie de produits inflammables solides, liquides ou gazeux engendre des effets thermiques, qui peuvent être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication, liés à l'émission de fumées toxiques.

Exemples historiques

En août 2009 à Lugos : coupure de la circulation sur l'autoroute A63 liée à une fuite d'acide nitrique, suite à la rupture d'une vanne sur un camion transportant 18 000 l.

3) LA POLLUTION PAR DÉVERSEMENT OU DÉGAGEMENT D'UN NUAGE TOXIQUE

Ce phénomène peut provenir d'une fuite de produits toxiques ou résulter d'une combustion. En se propageant dans l'air, l'eau et/ou le sol, les matières dangereuses peuvent être toxiques par inhalation, par ingestion directe ou indirecte ou par contact. Les effets peuvent être ressentis jusqu'à plusieurs kilomètres du lieu du sinistre.

Exemples historiques

En novembre 2002, le naufrage du Prestige : la marée noire atteint l'ensemble du littoral girondin ainsi que le Bassin d'Arcachon en janvier 2003.

Le risque sur Lanton au niveau des cultures est lié à l'utilisation de l'ammoniaque.

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Vous venez de recevoir l'information d'un possible accident



Les bons comportements à adopter

Pendant l'accident

Si vous êtes témoin d'un accident de Transport de Matières Dangereuses

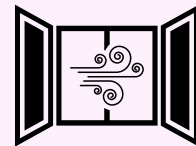
Après l'accident

- Protégez pour éviter un suraccident.
- Donnez l'alerte aux sapeurs pompiers (18 ou 112).
- Balisez les lieux du sinistre.
- Ne fumez pas.
- Faites éloigner les personnes situées à proximité.

À la fin de l'alerte, aérez toutes les pièces.

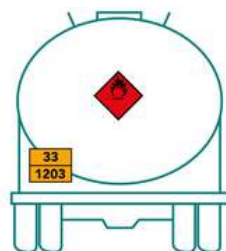
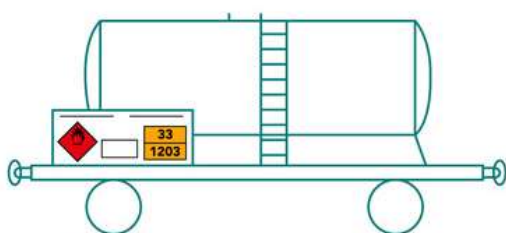
En cas de fuite de produit :

- N'entrez pas en contact avec le produit.
- Quittez la zone d'accident.
- Rejoignez le bâtiment le plus proche et mettez-vous à l'abri.
- Enfermez-vous dans un local clos, en calfeutrant soigneusement les fenêtres et les aérations.
- Arrêtez la ventilation, le chauffage et la climatisation.
- Ne fumez pas et éteignez toute flamme.
- Ne téléphonez pas, mais écoutez la radio.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Savoir identifier un convoi de matières dangereuses

Les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées.



Classe 3 :
Liquides inflammables
Essence, Gasoil, Fuel

33
1203

Code de danger (KEMLER)
Code matière (n°ONU)



Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, il est impératif de prévenir les Sapeurs Pompiers en appelant le 18 ou le 112

MENACE TERRORISTE



QU'EST-CE QU'UNE MENACE TERRORISTE ?

Un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages...) commis par une organisation ou un individu isolé, pour créer un climat d'insécurité, de terreur, à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

LE PLAN VIGIPIRATE

Outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme, il associe tous les acteurs nationaux – État, collectivités territoriales, entreprises et citoyens – à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.

Un plan consolidé en 2016 :

Suite aux attaques terroristes de 2015 et 2016, le plan VIGIPIRATE a été révisé pour l'adapter à la menace particulièrement élevée. Il repose sur trois piliers :

- le développement d'une culture de la sécurité individuelle et collective élargie à l'ensemble de la société civile ;
- la création de **3 niveaux d'alerte**, adaptés à la menace et matérialisés par des logos visibles dans l'espace public :



1. **niveau de vigilance** : posture permanente de sécurité et mise en œuvre de 100 mesures toujours actives,

2. **niveau sécurité renforcée – risque d'attentat** : adapte la réponse de l'Etat à une menace terroriste élevée, voire très élevée. Plusieurs mesures particulières additionnelles peuvent alors être activées en complément des mesures permanentes de sécurité et selon les domaines concernés par la

menace (aéroports, gares, lieux de cultes, etc.). Ce niveau de sécurité renforcée peut s'appliquer à l'ensemble du territoire national,

- **niveau urgence attentat** : peut être activé à la suite immédiate d'un attentat ou si un groupe terroriste identifié et non localisé entre en action. Ce niveau est mis en place pour une durée limitée : le temps de la gestion de crise. Il permet d'assurer la mobilisation exceptionnelle de moyens, mais aussi de diffuser des informations susceptibles de protéger les citoyens dans une situation de crise ;

- la mise en œuvre de nouvelles mesures renforçant l'action gouvernementale dans la lutte contre le terrorisme.

Suite aux attentats qui ont endeuillé Paris et St Denis le vendredi 13 novembre 2015, le Gouvernement a édité des affiches sur la bonne conduite à tenir en cas de survenance d'un attentat ou d'une attaque armée. Celles-ci sont apposées dans les lieux publics (ERP).

Si vous êtes témoin
d'une situation de détresse,
il est impératif de prévenir
les Sapeurs Pompiers
en appelant le
18 ou le 112



MENACE TERRORISTE



CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Vous venez de recevoir l'information d'une possible attaque



Les bons comportements à adopter

Avant

- Au quotidien, surveiller vos effets personnels dans les lieux publics et signaler tout comportement ou objet suspect en appelant le 17 ou 112.
- Avant d'assister à une manifestation, se renseigner sur les modalités d'accès (fouille des sacs, interdiction des sacs volumineux...) et se présenter suffisamment en avance pour permettre ces contrôles.
- Apprendre les bons réflexes à adopter en cas d'alerte et les numéros d'urgence.
- Repérer les issues de secours lorsque vous entrez dans un lieu public.
- Se former aux gestes qui sauvent. Votre intervention peut sauver des vies.
- Prendre connaissance des moyens d'alerte.
- Se former au risque terroriste sur le site internet du plan VIGIPIRATE <https://vigipirate.gouv.fr/>

Pendant

- Les 3 actions à connaître :
 - s'échapper,
 - se cacher / se confiner,
 - alerter.
- Limitez vos déplacements pour faciliter l'intervention des forces de l'ordre et des secours.
- N'encombrez pas les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Téléphonnez seulement en cas d'urgence vitale.
- Respectez les consignes des autorités diffusées par la radio, la télévision, les sites et réseaux sociaux (comptes officiels).

Après

- Si un membre de votre famille a été victime d'un attentat, rendez-vous au Centre d'Accueil des Familles (adresse communiquée par les autorités à la suite d'un attentat) afin d'être informé sur son état.
- Informez-vous auprès du Guichet unique d'information et de déclaration (Guide) pour les victimes. www.gouvernement.fr/guide-victimes
- Appelez le numéro d'aide aux victimes (commun aux membres de l'UE) : le **166 006**.
- Point d'entrée unique pour toutes les victimes, cette plateforme pourra vous orienter vers l'une des associations d'aide aux victimes conventionnées par le Ministère de la Justice sur l'ensemble du territoire.

INFORMATIONS PRATIQUES



Numéros d'urgence

Pompiers : **18** ou **112**

Gendarmerie : **17**

SAMU : **15**

SAMU SOCIAL : **115**

Police municipale de Lanton : **05 56 03 86 17**

Mairie de Lanton : **05 56 03 86 00**

CCAS de Lanton : **05 56 03 86 11**

Numéros utiles

ENEDIS (ex. ErDF) : **0 972 675 034**

GrDF : **0 810 433 034**

En cas d'odeur de gaz : **18** ou **112**

AGUR : **09 69 39 40 00**



COMMENT DONNER L'ALERTE AUPRÈS DES SECOURS ?

Lors de votre appel, indiquez :

- Votre nom
- Le numéro de téléphone que vous utilisez
- L'adresse précise du lieu de l'accident (commune, lieu-dit, n° de rue)
- Le nombre de victimes et leur état

Ne raccrochez qu'à la demande de l'opérateur

AU CAS OÙ...

Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, a minima, à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis dans l'immédiat.

Objets et articles de première nécessité pour faire face à une situation d'urgence

REGROUPEZ-LES ET PLACEZ-LES DANS UN ENDROIT FACILE D'ACCÈS



MAIS AUSSI...

- Des vêtements et chaussures de rechange
- Du papier hygiénique et un kit d'hygiène personnelle
- Un sac de couchage
- Des jeux divers : cartes, dés, dominos... si la situation devait durer, cela vous permettra de passer le temps
- Un sac plastique pour protéger les objets de valeur et les papiers importants

DOCUMENT À CONSERVER !



GUIDE PRATIQUE Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Pour retrouver ce document en version numérique, scannez ce code



Mairie de Lanton

18, avenue de la Libération
33138 LANTON

Tél. : 05 56 03 86 00

Mail : accueil@ville-lanton.fr

Du lundi au jeudi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h45

Vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

